

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU COMITE DEPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DANS L'OISE

TITRE 1. AFFILIATION – COTISATIONS

Article 1. Affiliation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs dans l'Oise (C.D.J.E.O) se compose de groupements sportifs, dénommés clubs, constitués conformément à l'article 2 des Statuts de la Fédération Française des Echecs.

De par leur adhésion à la F.F.E., les clubs sont automatiquement considérés comme adhérents au C.D.J.E.O du département sur le territoire duquel se trouve leur siège social.

Article 2. Cotisations

Le C.D.J.E.O peut demander une cotisation Club annuelle aux clubs dont le siège est sur son territoire d'action.

TITRE 2. ASSEMBLEE GENERALE ET VOTES

Article 3. Convocation

Le président du C.D.J.E.O convoque les clubs en Assemblée Générale (A.G.) conformément à l'article 2.1.3 des statuts du C.D.J.E.O.

Article 4. Représentation.

Un club peut mandater pour le représenter en A.G. toute personne, jouissant au jour de cette A.G, des droits afférents à la licence F.F.E.

Article 5. Déroulement de l'A.G.

Les effectifs pris en compte sont ceux officiellement arrêtés comme ceux des statuts de la FFE.

L'A.G. est présidée par le Président du C.D.J.E.O ou à défaut par le Vice-Président ou à défaut le Secrétaire puis le Trésorier.

Le président ouvre la séance, accorde la parole, résume les questions débattues, met les propositions aux voix, proclame les résultats des votes, prononce les décisions.

Il rappelle à l'ordre tout participant qui persiste à s'éloigner de la question à l'ordre du jour. Il peut limiter le temps imparti pour une intervention.

Les votes sont émis à mains levées, mais le scrutin secret est de droit pour une élection ou pour une question personnelle s'il est réclamé par un membre de l'assemblée générale.

Article 6. A.G. Extraordinaire ou Élective

Les effectifs pris en compte sont ceux officiellement arrêtés comme ceux des statuts de la FFE.

Un vote électronique est désormais possible via un envoi par mail sécurisé au président d'un club absent à une A.G élective ou Extraordinaire. Utilisation d'un site de sondage en ligne (type site Pollen) sur lequel sera créé le vote qui sera ensuite envoyé par mail aux présidents de club indisponibles. Ces derniers n'auront plus qu'à répondre au vote et leur voix sera automatiquement comptabilisée.

